

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 4 juillet 2008

**Service instructeur**  
Langue et Culture Régional

N° CP-2008-8-10-11

**Service consulté**

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
OPTION "LANGUE ET CULTURE REGIONALES"  
DANS LES COLLEGES  
(Année scolaire 2007/2008)**

Résumé : Le Département attribue des aides à l'option Langue et Culture Régionales en collège. Les modalités retenues encouragent l'utilisation du dialecte et tiennent compte du volume horaire hebdomadaire. Le montant global attribué au titre de 2007/2008 serait de 8 195 €.

Depuis de nombreuses années l'option Langue et Culture Régionales en collège bénéficie d'une aide spécifique par élève de la part du Département. Cette option est offerte en Alsace à partir de la classe de 4<sup>ème</sup>, parfois de la 6<sup>ème</sup>.

Jusqu'à présent l'option L.C.R. est peu proposée par les collèges aux élèves de la voie bilingue. La convention 2007-2013 prévoit de l'intégrer à l'horaire d'allemand dès la 6<sup>ème</sup> et donc de la généraliser. Mais elle n'est pas encore appliquée à cette rentrée. Le dispositif départemental se veut incitatif à la pratique dialectale dans le cadre de l'option L.C.R., pour les élèves de la voie bilingue et de la voie traditionnelle.

Les modalités d'attribution de l'aide départementale aux collèges pour l'option L.C.R. sont les suivantes :

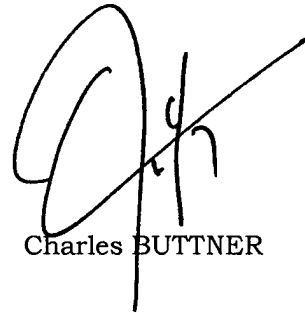
- aide de 5 euros par élève
- doublement de ce montant si l'enseignement est effectué intégralement en dialecte
- triplement s'il s'agit d'une familiarisation avec le dialecte pour des élèves issus de la voie bilingue
- prise en compte du volume horaire hebdomadaire si l'enseignement est réalisé en dialecte, notamment dans le cas de SIERENTZ (2 h par semaine en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)
- dotation élève majorée de 2 € si seule une partie des séquences utilise le dialecte (ou le Hochdeutsch).

La subvention globale serait de 8 195 € pour 2007/2008 (6 200 € en 2001/2002, 4 950 € en 2002/2003, 5 300 € en 2003/2004, 6 744 € en 2004/2005, 6 805 € en 2005/2006, 8 686 € pour 2006/2007).

Elle sera imputée sur le chapitre 65, fonction 28, programme E 058, natures 65737 et 6574, soit respectivement les enveloppes 20308 et 20306.

Il conviendrait pour l'assemblée départementale de se prononcer sur la répartition 2007/2008 selon le tableau figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**SUBVENTION DE SOUTIEN A L'OPTION LCR DANS LES COLLEGES DU HAUT-RHIN**

Année scolaire 2007/2008

Collèges	Elèves apprenant en français		Elèves apprenant le dialecte ou l'allemand			Subvention totale
	Nombre d'élèves	Subvention option (1)	Utilisation partielle (2)	Utilisation totale	Subvention avec complément langue	
<b>Collèges publics</b>						
Lucien HERR ALTKIRCH	40	200 €				200 €
FESSENHEIM			18		126 €	126 €
BERLIOZ COLMAR	26	130 €				130 €
M. GRUNEWALD GUEBWILLER	11	55 €	12		84 €	139 €
H. ULRICH HABSHEIM	15	75 €	19		133 €	208 €
HEGENHEIM			21		147 €	147 €
J.P. de DADELSEN HIRSINGUE	53	265 €				265 €
ILLFURTH			44		308 €	308 €
HUNINGUE			26		182 €	182 €
KINGERSHEIM	16	80 €				80 €
J. MACE MULHOUSE	21	105 €				105 €
SAINT-EXUPERY MULHOUSE	18	90 €				90 €
WOLF MULHOUSE	30	150 €				150 €
MUNSTER			14		98 €	98 €
ORBEY	37	185 €				185 €
LES MENETRIERS RIBEAUVILLE	32	160 €				160 €
ROUFFACH	47	235 €				235 €
SAINT-AMARIN				40 (3)	400 €	400 €
SEPPOIS LE BAS	14	70 €				70 €
SIERENTZ	11	55 €		66 (5)	1 210 €	1 265 €
SOULTZ			83		581 €	581 €
VOLGELSHEIM	30	150 €				150 €
J. PREVERT WINTZENHEIM			24		168 €	168 €
WITTELSHEIM JEAN MERMOZ			34		238 €	238 €
M. PAGNOL WITTENHEIM			23		161 €	161 €
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>401</b>	<b>2 005 €</b>	<b>318</b>	<b>106</b>	<b>3 836 €</b>	<b>5 841 €</b>
<b>Collèges privés</b>						
BLOTZHEIM	25	125 €				125 €
ASSOMPTION COLMAR			30		210 €	210 €
DON BOSCO LANDSER	61	305 €	32		224 €	529 €
JEAN XXIII MULHOUSE	55	275 €				275 €
SAINTE-MARIE RIBEAUVILLE	47	235 €				235 €
SAINT-JOSEPH ROUFFACH			45		315 €	315 €
EPISCOPAL ZILLISHEIM	85	425 €		16 (4)	240 €	665 €
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>273</b>	<b>1 365 €</b>	<b>107</b>	<b>16</b>	<b>989 €</b>	<b>2 354 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>674</b>	<b>3 370 €</b>	<b>425</b>	<b>122</b>	<b>4 825 €</b>	<b>8 195 €</b>

1) taux 5 € - 2) taux majoré 7 € - 3) totalité en dialecte 10 € - 4) classe bilingue 15 € - 5) prise en compte du volume horaire